

J'ai une autre pétition d'Edmonton en Alberta. On y trouve aussi plusieurs dizaines de signatures d'anciens militaires et de sympathisants qui demandent au gouvernement d'annuler les modifications apportées au règlement de l'assurance-chômage ainsi que les articles 57 et 58 selon lesquels les revenus tirés des pensions doivent être considérés comme des gains. La pétition compte plusieurs centaines de signatures.

J'en ai encore plusieurs autres sur le même sujet, mais je vais les garder pour un autre jour. J'ai, cependant, une série de pétitions traitant d'un autre sujet négligé par le gouvernement.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DES CONTINGENTS SUR LES IMPORTATIONS DE CHAUSSURES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ces pétitions, monsieur le Président, concernent l'industrie canadienne de la chaussure. Malheureusement, toutes les pétitions n'ont pas encore été acceptées, car la clause des droits acquis n'a pas encore été approuvée. Si elle l'est, j'espère qu'on me le dira, car j'ai d'autres pétitions comportant quelques milliers de signatures qui ont été jugées inadmissibles. Les pétitionnaires déclarent humblement que l'industrie canadienne de la chaussure compte 20,000 emplois et accuse une production dont la valeur estimative est de 830 millions de dollars par an. L'industrie a fait de sérieux efforts pour améliorer son efficacité et sa productivité. Les pétitionnaires prient humblement la Chambre des communes de demander au premier ministre (M. Mulroney) et au ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) de rétablir les contingents sur toutes les importations de chaussures durant les cinq prochaines années afin de protéger ainsi les emplois existants et faciliter la création de nouveaux emplois dans l'industrie. Cette pétition en particulier est signée par plusieurs centaines d'employés et par leurs supporteurs dans l'industrie canadienne de la chaussure.

Je m'abstiendrai de présenter les autres pétitions tant que...

M. le Président: La députée sait qu'elle doit simplement dire qu'elle les a reçues et les déposer. Cela revient exactement à la même chose.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions qui font état du peu d'intérêt manifesté envers les jeunes au Canada. Ces pétitions ont été signées par les élèves des écoles secondaires de Prince-Albert. Ils demandent au gouvernement de rétablir le programme Katimavik le plus tôt possible.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, en dépit de la futilité de l'initiative, des jeunes d'un bout à l'autre du Canada continuent de protester contre l'annulation du programme Katimavik qui révèle l'absence de politique appropriée concernant les jeunes. Je dépose une pétition comptant 150 signatures en provenance de Windsor et de la Colombie-Britannique.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement monsieur le Président. Certains députés ne l'ont peut-être pas compris, mais je crois que le 22 avril dernier vous avez décidé que certaines pétitions qu'un député pourraient remettre au greffier seraient recevables. Je crois savoir que s'ils consultent le hansard de ce jour-là, ils verront exactement quelles sont les conditions requises.

Accords fiscaux—Loi

M. le Président: On a demandé que la présidence le fasse avec le consentement unanime. Toutefois, la présidence a éprouvé quelques difficultés et a réclamé un ordre de la Chambre ce qui a été fait. Les députés pourront se reporter au compte rendu du...

M. Gauthier: Du 22 avril.

M. le Président: Cependant, je crois que l'ordre de la Chambre a été adopté la semaine dernière.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je dois signaler à la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres inscrits au nom du gouvernement seront prolongés de six minutes à compter de 13 heures aujourd'hui.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 25 avril, de la motion de M. Wilson: Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, vous avez commencé la séance en rectifiant quelques erreurs. Je voudrais moi aussi rectifier une très grave erreur que j'ai commise vendredi dernier comme on peut le constater à la page 12669 du compte rendu. Je me suis reporté à un tableau et j'ai cité des chiffres révélant comment le financement des programmes établis avait été réduit par rapport à ce que les provinces prévoient obtenir. J'ai cité des données de ce tableau en ce qui a trait à ma propre province de Terre-Neuve, lorsque j'ai dit qu'en 1986-1987 il y aurait une réduction nette de sept millions de dollars sur ce que Terre-Neuve croyait toucher. Puis, j'ai dit que le tableau prévoyait une réduction de 48 millions de dollars sur cinq ans. C'est là une estimation extrêmement mitigée, car le montant total que Terre-Neuve va recevoir de moins que prévu dans le cadre du financement des programmes établis sera en fait de 132 millions de dollars. Sur une période de cinq ans,